

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace

NOR : SASR1030557A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace :

1. Au titre de l'article D. 1432-15 (I-1° c), représentant de l'État : M. Pierre-André PEYWEL, préfet du Haut-Rhin.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a) :

Mme Régine LEBEAU, titulaire ; Mme Lucette HOHMANN, suppléante, désignées par la Confédération générale du travail.

M. Jean-Jacques TOUCHARD, titulaire ; M. Éric FURLAN, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

M. Jean-Paul STEINMETZ, titulaire ; M. Gilles MORIN, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Henri KIRSTETTER, titulaire ; M. Christophe STEMPPFER, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b) :

M. Francis WOLFRAM ; titulaire ; M. Yves LEMAITRE, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jean-Luc GENEY, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c) :

Mme Christiane BERNARD, titulaire ; M. Paul-André FOELLNER, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d) :

M. Maurice CORNOUEIL, titulaire ; M. Pierre SCHAAL, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3. Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a) :

Mme Sophie ROHFRITSCH, titulaire ; Mme Cléo SCHWEITZER, suppléante, désignées par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b) :

M. Guy-Dominique KENNEL, titulaire ; M. André KLEIN-MOSSER, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

M. Jean-Louis LORRAIN, titulaire ; M. Guy JACQUET, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a) :

M. Jean-Michel MEYER, titulaire.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b) :

M. André WAHL, titulaire.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c) :

M. Francis KUNTZMANN, titulaire.

5. Personnes qualifiées :

Mme Marie-Jo THIEL, professeure des universités.

M. Richard HAUSWALT, représentant de la Mutualité française.

M. Yves BUR, député du Bas-Rhin.

M. Daniel LORTHIOIS, président du régime local d'Alsace-Moselle.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

Mme Patricia KUENTZMANN.

M. Christophe APPE.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN